

PARTIE 3 : LES GRANDS ENJEUX DU SAGE

Des grands enjeux aux grandes orientations

Les grands enjeux suivants ont été définis à l'issue du diagnostic :

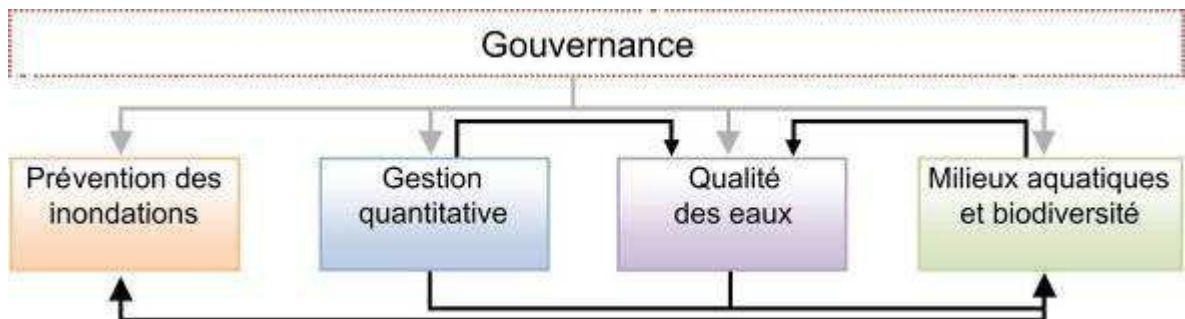
- ➔ La gestion quantitative : l'enjeu phare du SAGE,
- ➔ La prévention des inondations : une dynamique à conforter,
- ➔ La qualité des eaux et le bon fonctionnement des milieux : des enjeux majeurs sur le territoire,
- ➔ La gouvernance : un assise indispensable

A partir des enjeux posés précédemment et de la proposition stratégique, le SAGE définit ainsi 5 grandes orientations qui répondent aux enjeux précédemment décrits :

- ➔ Orientation A - Enjeu Gestion quantitative: Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux,
- ➔ Orientation B - Enjeu Inondation : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation,
- ➔ Orientation C - Enjeu Qualité des eaux : Améliorer la qualité des eaux,
- ➔ Orientation D - Enjeu Milieux aquatiques : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques,
- ➔ Orientation E - Enjeu Gouvernance : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'Aménagement du Territoire.

Ces enjeux et orientations associées sont décrites de façon synthétique dans le volet suivant.

Figure 6 : Les grands enjeux du SAGE des Gardons



Enjeu 1 : la gestion quantitative, l'enjeu phare du SAGE

Les enjeux de la gestion quantitative

La baisse des débits d'étiage observée depuis près de 40 ans, conjointement à l'augmentation des besoins en eau aggrave la tension sur les ressources. En parallèle, le milieu aquatique se détériore. Cela se matérialise par des conflits d'usages et la multiplication des arrêtés sécheresse.

Le bassin des Gardons est dès aujourd'hui **en situation de tension**. D'après le schéma départemental de gestion durable de la ressource en eau du Gard, avec les ressources actuelles et sans politique d'économie d'eau, le bassin connaîtra un déficit de production important pour satisfaire l'ensemble de ses usages en 2050. A plus court terme, le Gardon de Saint-Jean est déjà en déficit et le Gardon d'Alès le sera dès 2020.

Les prévisions de **changement climatique** vont dans le sens d'une aggravation des étiages. La plupart des rivières du sud de l'Europe seront à l'avenir confrontées à des stress hydriques et à une compétition accrue des usages pour l'accès aux ressources (Feyen and Dankers, 2009). Dans les Pyrénées Orientales, les prévisions du projet VULCAIN pour la période 2040-2060 indiquent une poursuite des tendances à la hausse des températures et de l'ETP, et à la baisse des précipitations, donnant lieu à des baisses de -20 à -80% des débits mensuels selon les mois et les bassins considérés (Caballero et al, 2008).

En termes d'**évolution territoriale**, les acteurs ont globalement choisi de permettre l'**accueil de populations**, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines, et le **développement d'activités économiques induites** nécessaires à la **dynamique du territoire**. Les acteurs ont pris conscience de la **tension sur la ressource** en eau et donc de la nécessité d'une **gestion particulièrement vertueuse** pour faire face aux évolutions démographiques, ce qui constitue un enjeu majeur pour le SAGE.

La gestion quantitative des ressources en eau doit respecter les objectifs de **bon état** de la DCE mais aussi la dynamique socio-économique du territoire, c'est-à-dire la sécurisation de l'**alimentation en eau potable**, le **maintien des activités agricoles** et le **tourisme**.

Ces prélèvements devront s'accomplir sous la contrainte d'une **consommation parcimonieuse** et d'une **gestion rigoureuse de la ressource** en eau, afin de limiter la pression sur les milieux. L'aménagement du territoire peut s'adapter à la rareté, notamment par une urbanisation adéquate, une véritable culture de l'économie d'eau, voire l'appel à des ressources de substitution.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette réflexion qu'a été réalisé le « Plan de Gestion Concertée de la Ressource en eau », constituant aujourd'hui un socle de travail important pour la définition des objectifs du SAGE.

Le SAGE pose pour principe que l'équilibre entre les besoins et la ressource passe prioritairement par des prélèvements parcimonieux et une gestion rigoureuse avant la mobilisation de ressources supplémentaires. Des objectifs locaux pour satisfaire les besoins des milieux, ainsi que des règles de protection et de répartition doivent être définis localement afin de préserver les ressources.

Une réflexion systématique doit impliquer la CLE pour les nouvelles activités génératrices de prélèvements, par ailleurs susceptibles de générer des pollutions importantes, comme l'exploitation des gaz de schistes, discutée lors de la phase Tendances et Scénarios.

Cette thématique, déjà identifiée comme un enjeu essentiel lors de l'adoption du SAGE en 2001, devient donc plus que jamais **un enjeu majeur sur le bassin**.

Les objectifs

La gestion quantitative est l'enjeu central du SAGE. Aussi, il est nécessaire de se donner les moyens de ses ambitions pour **garantir un équilibre entre ressources et usages respectueux des milieux aquatiques**.

Des objectifs de rendement de réseaux ambitieux ont été proposés dans le schéma départemental de gestion durable de la ressource en eau du Gard (SGDREG) :

- ➔ 65% (2020) puis 70 % (2030) en zone rurale
- ➔ 70% (2020) puis 75 % (2030) en zone urbaine
- ➔ 75% (2020) puis 80 % (2030) en zone urbaine

En atteignant ces objectifs de rendement, en réalisant des économies d'eau à hauteur de -10 % chez les particuliers et -20 % chez les usagers publics, mais sans mobiliser de nouvelles ressources, le SGDREG prévoit que les tensions sur la ressource perdureront sur le Gardon de Saint-Jean et s'étendront sur le Gardon d'Alès d'ici 2050. Néanmoins, ce programme considère uniquement l'usage AEP. Des interrogations demeurent quant aux autres usages, notamment agricoles.

Aussi, d'après le SGDREG, la ressource sera suffisante si et seulement si des économies d'eau à la hauteur des objectifs sont réalisées et de nouvelles ressources mobilisées. Néanmoins, de fortes incertitudes demeurent sur les ressources mobilisables (karst notamment). Les ressources mobilisables identifiées de façon certaine ne pourront néanmoins correspondre qu'à des solutions « court terme » puisqu'elles constituent, d'après le schéma départemental du Gard, les « ultimes ressources mobilisables connues du territoire ». L'investissement lié à ces nouvelles ressources aurait un impact sur le prix de l'eau qui augmenterait entre 0.27 et 1.09 € HT / m³.

Le Plan de Gestion Concertée de la Ressource en eau des Gardons (PGCR) met en évidence des situations de tension sur l'ensemble du bassin versant et notamment sur le Gardon d'Alès à l'aval des barrages. L'étude souligne les fortes incertitudes liées à la relation entre les cours d'eau et les karsts Hettangien et Urgonien, ce qui détermine en partie le niveau de la situation de tension et limite fortement la capacité de mobilisation de ces ressources. Le PGCR est plus pessimiste que le SGDREG quant à l'eau potable, notamment sur le Gardon d'Alès sur lequel le respect des débits objectifs d'étiage apparaît dès à présent compliqué.

Les acteurs de l'eau soulignent la difficulté technique et financière d'atteindre et maintenir des niveaux élevés de rendement.

Le bassin des Gardons est donc en forte tension

Pour répondre à cet enjeu, le SAGE propose de lui associer l'orientation suivante : **Mettre en place une gestion quantitative équilibrée dans le respect des usages et des milieux**

Aussi, pour satisfaire l'orientation, la stratégie du SAGE fixe 4 objectifs généraux :

- ➔ A1 : Organiser le partage de la ressource en eau et poursuivre l'optimisation de sa gestion pour garantir le bon état quantitatif et la satisfaction des usages.
- ➔ A2 : Améliorer les connaissances et bancaiser l'information sur le bassin permettant la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.
- ➔ A3 : Concentrer en priorité les efforts sur les économies d'eau
- ➔ A4 : Mieux anticiper les évolutions du territoire au regard de la ressource en eau.

Enjeu 2 : La prévention des inondations, une dynamique à conforter

Enjeu

La crue de 2002 a fait office de catalyseur d'actions et a permis l'émergence du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI). Ce dernier, initié par le Conseil général du Gard et le SMAGE des Gardons, a été mis en place en 2004. Il est structuré en 5 axes :

- ➔ Axe 1 : amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information
- ➔ Axe 2 : amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte
- ➔ Axe 3 : élaboration et amélioration des plans de prévention des risques d'inondation, et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque.
- ➔ Axe 4 : ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées,
- ➔ Axe 5 : amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités.

Le contexte législatif étant en pleine évolution dans ce domaine via la nouvelle Directive européenne Inondation, le projet de SAGE prend parti de profiter du nouveau **Plan d'Action de Prévention des Inondations 2^{ème} génération** pour moderniser son approche et intégrer les éléments précités. Le second PAPI a été signé en 2013 (2013-2016).

Objectifs

Malgré une forte amélioration de la gestion du risque inondation sur le bassin versant, en partie en lien avec le PAPI et les évolutions réglementaires, ce risque est bien entendu toujours attaché au territoire au regard essentiellement de son exposition aux phénomènes cévenols et à la forte vulnérabilité du territoire.

La situation du bassin versant a suggéré une évolution progressive de l'aménagement vers la **prévention**. L'enjeu inondation est associé à l'orientation « Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation ».

Aussi, la stratégie de mise en œuvre s'appuie sur les objectifs généraux suivants :

- ➔ B1 : Renforcer la conscience et la connaissance du risque
- ➔ B2 : Accroître la capacité de gestion de crise
- ➔ B3 : Prendre en compte l'inondation dans l'urbanisation future et réduire la vulnérabilité
- ➔ B4 : Favoriser la rétention de l'eau et les fonctionnalités naturelles des cours d'eau
- ➔ B5 : Protéger les enjeux forts par une gestion adaptée.

Enjeu 3 : Enjeu qualité, améliorer la qualité des eaux

Enjeu

Eau potable, usages récréatifs et vie aquatique sont dépendants de la qualité de l'eau. A chacun de ces usages sont associées des exigences spécifiques qui conditionnent les objectifs fixés :

- ➔ L'usage AEP est associé à un fort enjeu de santé publique.
- ➔ Pour la baignade et le canoë-kayak, les facteurs limitant l'aptitude d'un cours d'eau à l'usage sont la turbidité et les microorganismes. La vulnérabilité des eaux de baignade vis-à-vis du fonctionnement des systèmes d'assainissement (à l'origine de la plupart de ces pollutions) est importante.
- ➔ La qualité de l'intégralité du linéaire le rend praticable pour la pêche, avec certaines réserves.

Les cours d'eau du bassin ont globalement de très bonnes potentialités biologiques, notamment la partie cévenole et les gorges du Gardon. La qualité des eaux conditionne le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques, dès lors que les conditions hydrologiques et morphologiques sont satisfaites. **Sur certains secteurs, les potentialités biologiques des eaux sont fragilisées** : taux en oxygène dissous réduits à l'étiage sur les têtes de bassin, contamination par les métaux, les pesticides ou les HAP élevés sur d'autres secteurs.

Pour préserver les atouts du territoire, le **SAGE se donnera des objectifs de qualité ambitieux afin de restaurer une eau de qualité, fondement de la préservation des milieux aquatiques, ambassadrice du tourisme et moteur économique du territoire**. Outre les objectifs de résultat imposés par la DCE, des objectifs spécifiques de qualité dans les zones à enjeux seront posés (micropolluants et pollutions émergentes).

Le tourisme et la protection des captages (en particulier des captages prioritaires) peuvent servir à cet égard de catalyseur d'une politique ambitieuse.

Objectifs

Ainsi, la stratégie est basée sur une politique d'amélioration des connaissances, de préservation de la ressource en eau potable, mais également une politique de lutte ambitieuse contre les pollutions dont l'objectif est de restaurer une eau de qualité pour les milieux et l'usage tourisme.

L'amélioration de la qualité repose sur plusieurs leviers qui concernent à la fois l'identification des pollutions, la réduction de l'utilisation des polluants à la source, l'amélioration des traitements, et la maîtrise des rejets.

La CLE préconise bien entendu la contribution à l'atteinte **des objectifs de bon état du SDAGE**. Elle pourrait également **s'aligner sur des objectifs de qualité liés aux usages** et notamment pour la **baignade**. Elle serait alors vigilante aux activités existantes dans les sous-bassins versants et à l'amont des zones de baignade.

L'amélioration de la qualité des eaux permettra l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau (orientation D). Inversement, soulignons que l'amélioration de l'équilibre quantitatif (orientation A) et la préservation et reconquête d'un bon fonctionnement des cours d'eau (orientation D) concourront également à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau. Des actions ciblées restent néanmoins indispensables pour la lutte contre les toxiques.

L'enjeu 3 repose sur l'orientation C : Améliorer la qualité des eaux.

Ainsi, la stratégie du SAGE se base sur les 5 objectifs généraux suivants :

- ➔ C1 : Pour agir plus efficacement, identifier les milieux à enjeux pour la qualité des eaux, en améliorer le suivi et sensibiliser la population
- ➔ C2 : Protéger et restaurer la ressource pour l'alimentation en eau potable
- ➔ C3 : Lutter contre l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques pour atteindre le bon état des eaux et garantir les usages
- ➔ C4 : Lutter contre les pollutions toxiques et les risques de pollutions accidentelles en priorisant les milieux très dégradés par les pollutions toxiques et les aires d'alimentation de captage
- ➔ C5 : Lutter contre les pollutions phytosanitaires

Par ailleurs, le SAGE rappelle le principe fondamental suivant :

Le principe de non dégradation des milieux aquatiques correspondant à l'orientation fondamentale n°2 du SDAGE et directement issu de la DCE du 23 Octobre 2000. Ainsi, tout nouvel aménagement ou rejet susceptible de dégrader l'état des milieux ne sera pas autorisé sans mesures compensatoires permettant de maintenir la qualité actuelle. Ce principe de prévention devra notamment être pris en compte dans les études d'évaluation des politiques publiques.

Enjeu 4 : Enjeu milieu, la préservation et la reconquête des milieux aquatiques

Enjeu

Le territoire est riche en milieux remarquables sur l'ensemble du bassin et notamment le Parc National des Cévennes, pour lequel une nouvelle charte est en place et sur les Gorges des Gardons.

Néanmoins, le secteur de plaine hérite d'un lourd passé industriel au cours duquel les activités d'extraction ont gravement altéré la fonctionnalité morpho-écologique des Gardons. La multiplication des seuils a préservé quelques secteurs alluvionnaires mais au prix de la compartimentation des milieux et de la fixation du lit. Par ailleurs, un développement important des espèces invasives a été observé au cours de cette dernière décennie.

L'état des milieux aquatiques est également très dépendant de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative des ressources en eau en étiage. Et réciproquement, un bon fonctionnement des milieux améliore la capacité auto-épuratrice des cours d'eau et par conséquent la qualité des eaux.

Aussi, le SAGE définit la préservation et la reconquête des milieux aquatiques comme un enjeu important, dans le respect du cadre législatif et réglementaire, mais également pour leur valeur patrimoniale et leur attrait touristique. **Le SAGE pose comme priorité l'atteinte de l'objectif de bon état morphologique et la contribution au respect du principe de non dégradation.**

Afin de préserver la biodiversité et la richesse des milieux aquatiques, le projet de SAGE se donnera des objectifs ambitieux de lutte contre les espèces envahissantes et de maintien et reconquête des zones humides. La préservation du territoire face à ces menaces est essentielle pour garantir les fonctionnalités écologiques et économiques des cours d'eau, et assurer le principe de non dégradation.

Objectifs

La stratégie est basée sur une politique de **reconquête écologique et hydromorphologique des milieux**, à commencer par l'arrêt des dégradations et l'intégration de cette dimension dans les aménagements et la gestion via le principe de prévention.

La stratégie repose également sur un principe de respect et de restauration de la continuité (écologique, sédimentaire, morphologique) du bassin dans l'objectif de préserver et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau.

Elle s'appuie par ailleurs sur l'amélioration de la connaissance des milieux en vue de prévenir et corriger les éventuelles dégradations.

La sensibilisation apparaît comme un aspect important de la stratégie : il s'agit de sensibiliser à la biodiversité et la conservation, mais aussi d'avertir sur les risques engendrés par certaines pratiques qui favorisent le développement ou l'introduction d'espèces invasives.

L'enjeu 4 repose sur l'orientation D: « Préserver et reconquérir les milieux aquatiques »

La stratégie se base donc sur les 4 objectifs généraux suivants :

- ➔ D1 : Gérer et restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- ➔ D2 : Mieux connaître pour mieux préserver les zones humides
- ➔ D3 : Agir sur la morphologie et la continuité écologique pour restaurer la fonctionnalité des cours d'eau
- ➔ D4 : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau, en renforçant la lutte contre les espèces végétales invasives

Enjeu 5 : Enjeu Gouvernance, une assise indispensable

La gestion de l'eau est l'affaire de tous. L'ensemble des acteurs doit s'exprimer et faire valoir sa vision dans un élan commun concrétisé par une politique de l'eau co-construite : le SAGE. Mais pour faire vivre ce SAGE et le mettre en œuvre, la CLE doit s'appuyer sur des porteurs de projet actifs et dynamiques. **La gouvernance de l'eau est donc un enjeu primordial et transversal du présent SAGE, tant au niveau du portage politique qu'au niveau opérationnel.**

Le bassin étant marqué par une forte croissance démographique, une urbanisation importante et reposant sur des activités économiques dépendant en partie des milieux aquatiques, la cohérence entre les démarches **d'aménagement du territoire** et **les politiques locales de l'eau** apparaît donc comme un enjeu essentiel. Elle nécessite un renforcement de la **concertation** entre les acteurs, déjà initiée lors de la mise en place du premier SAGE, ainsi que le développement d'une **vision prospective** sur le plan socio-économique initiée lors de la phase « Tendances et Scénarios ».

Ainsi, l'enjeu est de créer une gestion locale de l'eau organisée, cohérente et associée à l'aménagement du territoire. Il s'agit donc :

- ➔ de créer un discours de bassin et de co-construire un projet de territoire commun autour de la gestion de l'eau,
- ➔ de coordonner les missions des différents acteurs de l'eau, et en particulier l'interaction entre urbanisme et gestion de l'eau. Dans un contexte de réforme territoriale et d'incertitudes politiques et institutionnelles, une gouvernance adéquate et efficace permettra de garantir la réussite de ce projet de territoire,
- ➔ de s'appuyer pour chaque usage de l'eau sur des représentants responsables. Ils seront le relai de la politique de l'eau auprès des acteurs qu'ils représentent et permettront une meilleure prise de conscience des enjeux, une meilleure implication vers une gestion plus respectueuse,
- ➔ de faire évoluer les comportements des usagers par la sensibilisation.

Le SMAGE des Gardons, ou EPTB Gardons, est la structure porteuse du SAGE, dont les compétences sont reconnues. Le SMAGE doit intervenir en amont des décisions, pour apporter à la CLE un socle d'informations et être force de propositions, ainsi qu'en aval, pour mettre en œuvre sa politique. Le syndicat nécessite donc des moyens pour animer la CLE et garantir son efficacité.

Une gouvernance participative, efficace et dynamique est une des clefs de la concrétisation des objectifs du SAGE. L'utilisation d'un dispositif de suivi et d'accompagnement permettra de valider l'atteinte des objectifs et les moyens devront nécessairement être à la hauteur des ambitions du SAGE.

L'enjeu 5 repose sur l'orientation E: « Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire »

La stratégie se base donc sur les 3 objectifs généraux suivants :

- ➔ E1 : Conforter la gouvernance de bassin
- ➔ E2 : S'assurer de la mise en cohérence des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- ➔ E3 : Faciliter la mise en œuvre du SAGE

